



PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté n° (F)23-01

**d'ouverture du recrutement sans concours d'Agent d'Exploitation des
Travaux Publics de l'État au titre de l'année 2023**

VU le code général de la fonction publique, Partie Législative, Livre III : Recrutement ;

VU le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

VU le décret 2013-1212 du 21 octobre 2014 modifiant les décrets n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État, n° 2012-1491 du 20 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France et n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité;

VU le décret n°2016-1084 du 3 août 2016, modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières;

VU le décret n°2018-1148 du 14 décembre 2018, modifiant le décret n° 91-393 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2023 du ministre de la transition écologique, nommant M. Philippe FAUCHET, ICPEF, directeur départemental des routes centre-Ouest par intérim à compter du 1er août 2023;

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2023 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe FAUCHET, en qualité de directeur départemental des routes Centre-Ouest par interim;

Sur proposition du Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest *FI*,

Arrête

ARTICLE 1 : Un recrutement sans concours d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État, Branche Routes et Bases Aériennes (C1), est ouvert au titre de l'année 2023 pour le compte de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest

ARTICLE 2 : Le nombre de postes ouvert à ce recrutement est fixé à : 1

ARTICLE 3 : La date limite d'inscription au recrutement est fixée au 03 septembre 2023 minuit.

ARTICLE 4 : La date des entretiens de recrutement pour les candidats retenus par la commission de sélection est fixée au 26 septembre 2023 au Centre d'exploitation et d'Intervention de Brive-la-gaillarde.

ARTICLE 5 : l'organisation du recrutement sera assurée par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest qui en assurera la publicité.

ARTICLE 6 : la secrétaire générale de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Limoges, le 11 AOUT 2023

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le directeur interdépartemental
des routes et par délégation,
Le directeur adjoint exploitation,


Hervé MAYET